



Vol dans un magasin de 150€

Par **titi49300**, le **26/07/2011 à 13:34**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir ce que l'on peu encourir pour avoir commis un vol d'une console de jeu d'une valeur de 150 € et ce que peut encourir son complice ? rnrnMerci de votre réponse

Par **pat76**, le **26/07/2011 à 13:41**

BonjourrnrnUne peine de prison ferme ou avec sursis (ou éventuellement une peine de substitution si c'est c'est la première fois et qu'il n'y a pas eu d'acte de violence). rnrnQue soient volés 150 euros ou 1000 euros, le délit est le même. Le complice risque la même peine que celui qui a commis le délit.

Par **titi49300**, le **27/07/2011 à 14:20**

En fait ce qui a été volé est une console wii a 150€ nous avons été pris sur le fait en sortie de magasin. On nous a pas demander de payer le jeu mais on nous a fait remplir des papiers qui devraient être envoyer à un procureur de la république. Nous voulions savoir ce qu'on pourrait encourir et si ça sera mis dans notre casier judiciaire. c'est la première fois qu'on fait ça.

Par **pat76**, le **27/07/2011 à 15:16**

BonjourrrrrnVous avez payé la console. Vous serez appelez devant le Procureur pour un rappel à l'ordre de la loi. Il n'y aura rien sur votre casier judiciaire. rrrnC'est la première fois et que ce soit la dernière,sinon la justice ne sera pas toujours clémente.

Par **titi49300**, le **27/07/2011** à **16:49**

merci sa nous enleve beaucoup d'angoisse car ont en dor plus depuis 3 jour enfaite si ont a volé savait pour avoir un peu d'argent pour reprendre une mutuelle et payer l'operation de mon fils jai honte de l'avoir fait mais il ma falu beaucoup de courage et de peur a prendre cette console jai honte suis pas un mechant merci en tous ca